

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT N° VA1-74
DÉCRÉTANT LA TARIFICATION RELATIVE AU FINANCEMENT DE CERTAINS
BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS, ET L'IMPOSITION DE DIFFÉRENTS DROITS,
CHARGES, FRAIS, INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire du 7 avril 2026, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA1-74 décrétant la tarification relative au financement de certains biens, services et activités, et l'imposition de différents droits, charges, frais, intérêts et pénalités pour l'exercice financier 2026. Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 8 avril 2026.

La greffière,

(s) Mariane Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 8 avril 2026 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour ainsi qu'au bureau municipal et au bureau de poste du secteur de St-Félix-de-Dalquier.

Amos, le 8 avril 2026

(s) Mariane Michaud, greffière